

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	1 497 696,87	1 429 767,62	-67 929,25	-4.54 %
Ventes de fournitures et matériels	LB1	1 572,08	2 376,01	803,93	51.14 %
Contributions et prestations familles	LB2	1 496 124,79	1 427 391,61	-68 733,18	-4.59 %
PRODUCTION STOCKEE	LC	3 000,00	3 000,00		-
PRODUCTION IMMOBILISEE	LD		9 100,00	9 100,00	-
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	LE	958 171,65	927 297,70	-30 873,95	-3.22 %
Concours publics et subventions d'exploitation	LE1	954 076,37	925 297,42	-28 778,95	-3.02 %
Ressources liées à la générosité du public	LE3	2 095,28	2 000,28	-95,00	-4.53 %
Dons manuels	LE31	95,00		-95,00	-100.00 %
Mécénats	LE32	2 000,28	2 000,28		-
Contributions financières	LE4	2 000,00		-2 000,00	-100.00 %
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	LF	20 644,05	24 741,27	4 097,22	19.85 %
UTILISATION DES FONDS DEDIES	LG	4 106,56	2 000,00	-2 106,56	-51.30 %
AUTRES PRODUITS	LH	15 009,85	8 328,32	-6 681,53	-44.51 %
TOTAL I		2 498 628,98	2 404 234,91	-94 394,07	-3.78 %
CHARGES D'EXPLOITATION					
ACHATS DE FOURNITURES ET MATERIELS REVENDUS	MA	1 691,28		-1 691,28	-100.00 %
VARIATIONS DE STOCKS	MB	4 456,68	8 944,65	4 487,97	-
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	1 175 031,16	1 257 308,00	82 276,84	7.00 %
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	62 810,43	63 579,93	769,50	1.23 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	844 500,09	838 843,30	-5 656,79	-0.67 %
CHARGES SOCIALES	MG	186 136,16	200 842,87	14 706,71	7.90 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	279 023,43	251 545,06	-27 478,37	-9.85 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	MI	8 697,30	17 547,90	8 850,60	-
AUTRES CHARGES	MK	14 315,26	13 576,68	-738,58	-5.16 %
TOTAL II		2 576 661,79	2 652 188,39	75 526,60	2.93 %
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-78 032,81	-247 953,48	-169 920,67	-
PRODUITS FINANCIERS					
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	NC	69 800,25	82 268,87	12 468,62	17.86 %
TOTAL III		69 800,25	82 268,87	12 468,62	17.86 %
CHARGES FINANCIERES					
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	OB	9 263,21	8 564,21	-699,00	-7.55 %
TOTAL IV		9 263,21	8 564,21	-699,00	-7.55 %
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		60 537,04	73 704,66	13 167,62	21.75 %
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		-17 495,77	-174 248,82	-156 753,05	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	9 523,04	13 519,00	3 995,96	41.96 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	PB	94 960,05	105 428,83	10 468,78	11.02 %

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	PC	100 183,60		-100 183,60	-100.00 %
TOTAL V		204 666,69	118 947,83	-85 718,86	-41.88 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA	101 864,82	11 493,60	-90 371,22	-88.72 %
TOTAL VI		101 864,82	11 493,60	-90 371,22	-88.72 %
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		102 801,87	107 454,23	4 652,36	4.53 %
Participation des salariés aux résultats					
TOTAL VII					-
IS des personnes morales non lucratives					
IS DES PERSONNES MORALES NON LUCRATIVES	SA	9 696,00	10 159,00	463,00	4.78 %
TOTAL VIII		9 696,00	10 159,00	463,00	4.78 %
Total des produits (I+III+V)		2 773 095,92	2 605 451,61	-167 644,31	-6.05 %
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		2 697 485,82	2 682 405,20	-15 080,62	-0.56 %
5- EXCEDENT OU DEFICIT		75 610,10	-76 953,59	-152 563,69	-
Contributions reçues					
TOTAL					-
Emplois des contributions reçues					
TOTAL					-

B. BILAN SIMPLIFIE

117 - LYCEE AGRICOLE PRIVE
1 ROUTE DE CHATILLON

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

36700 ST CYRAN DU JAMBOT

BILAN ACTIF au 31/08/2025	Exercice N-1		Exercice N			Variations
	NET 2023/2024	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2024/2025		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES A1						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs AG/AH	850,16	1 209,00	-761,84	447,16	-403,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES A2						
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains) AQ/AR	105 882,63	126 327,08	-23 905,26	102 421,82	-3 460,81	
Constructions AS/AT	1 085,20	4 641,02	-3 814,54	826,48	-258,72	
Installations techniques, matériel et outillage AU/AV	180 158,14	1 039 619,85	-890 064,22	149 555,63	-30 602,51	
Autres immobilisations corporelles AW/AX	2 195 021,73	5 530 097,71	-3 514 344,60	2 015 753,11	-179 268,62	
Immobilisations corporelles en cours AY/AZ		355 582,95		355 582,95	355 582,95	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES A3						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES B1						
Participations et créances rattachées BC/BD	1 365,50	1 263,00		1 263,00	-102,50	
Autres immobilisations financières BI/BJ	3 320,00	13 320,00		13 320,00	10 000,00	
TOTAL I	2 487 683,36	7 072 060,61	-4 432 890,46	2 639 170,15	151 486,79	
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS CA/CB	60 905,27	54 960,62		54 960,62	-5 944,65	
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES CC	48 582,32	54 931,10		54 931,10	6 348,78	
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES CE	155 392,25	247 837,33	-60 774,40	187 062,93	31 670,68	
CREANCES RECUES PAR LEGS OU DONATIONS CF/CG						
AUTRES CREANCES CH/CI	3 394,68	36 043,95	-8 850,00	27 193,95	23 799,27	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT CJ/CK	1 583 080,39	1 756 243,84		1 756 243,84	173 163,45	
DISPONIBILITES CM	887 364,98	414 504,32		414 504,32	-472 860,66	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CN	41 035,54	50 605,51		50 605,51	9 569,97	
TOTAL II	2 779 755,43	2 615 126,67	-69 624,40	2 545 502,27	-234 253,16	
Ecarts de conversion Actif (V)						
ECARTS DE CONVERSION ACTIF FA						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 267 438,79	9 687 187,28	-4 502 514,86	5 184 672,42	-82 766,37	

BILAN PASSIF SIMPLIFIE				
BILAN PASSIF au 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	Variations
FONDS PROPRES				
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	GA2	99 388,17	99 388,17	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	GA	99 388,17	99 388,17	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	GB			
ECARTS DE RÉÉVALUATION	GC			
RÉSERVES	GD			
COMPTES DE LIAISON	GE			
REPORT À NOUVEAU	GF	3 079 468,09	3 155 078,19	75 610,10
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	GG	75 610,10	-76 953,59	-152 563,69
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)		3 254 466,36	3 177 512,77	-76 953,59
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	GI	1 081 463,68	1 024 541,99	-56 921,69
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	GJ			
TOTAL I		4 335 930,04	4 202 054,76	-133 875,28
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	HA			
FONDS DÉDIÉS	HB	38 153,43	36 153,43	-2 000,00
TOTAL II		38 153,43	36 153,43	-2 000,00
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES	IA			
PROVISIONS POUR CHARGES	IB	25 758,68	43 306,58	17 547,90
TOTAL III		25 758,68	43 306,58	17 547,90
DETTES (1)				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS (TITRES ASSOCIATIFS)	JA			
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	JB	444 488,49	405 316,29	-39 172,20
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	JC	32 083,42	26 250,10	-5 833,32
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	JD	36 092,27	33 610,84	-2 481,43
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	JE	142 963,63	174 739,96	31 776,33
DETTES DES LEGS OU DONATIONS	JF			
DETTES FISCALES ET SOCIALES	JG	192 955,43	200 550,18	7 594,75
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	JH		27 929,24	27 929,24
AUTRES DETTES	JI		1 229,22	1 229,22
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	JK	19 013,40	33 531,82	14 518,42
TOTAL IV		867 596,64	903 157,65	35 561,01
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	KA			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		5 267 438,79	5 184 672,42	-82 766,37
(1) Dont à plus d'un an 389 700,01		Dont à moins d'un an	513 457,64	

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2024/2025

117 - LYCEE AGRICOLE PRIVE

36 - ST CYRAN DU JAMBOT

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	Informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2025** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 5 184 672,42

Contre 5 267 438,79 au 31/08/2024

Déficit Global 2024/2025 : -76 953,59

Contre un Excédent de 75 610,10 en 2023/2024

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Septembre 2024 au 31 Août 2025.

I/ INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de la structure, objet social, activités, moyens mis en œuvre

L'association a pour objet d'assumer la responsabilité, dans les cadres législatifs et réglementaires en vigueur, et dans le respect des textes fondamentaux de l'Enseignement catholique, de l'Etablissement de SAINT CYRAN DU JAMBOT permettant d'offrir à des jeunes en formation scolaire et supérieure, à des apprentis en apprentissage, et à des adultes en formation continue, une formation générale, technologique et professionnelle. Art.L.6231-5 de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Elle assume notamment la responsabilité du L.E.A.P. St CYRAN sous contrat avec le ministère chargé de l'agriculture, préparant ou pouvant préparer aux métiers de l'agriculture et des professions connexes, de l'alimentation, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'environnement, de la forêt, de l'aquaculture ainsi qu'aux métiers des services en milieu rural. Cet établissement remplit les missions définies à l'article L 813-1 du code rural. Le contrat liant l'association à l'Etat est régi par les articles L .813-1 et R.813-1 et suivants du code rural.

L'association, à travers le L.E.A.P. SAINT CYRAN, son Centre de Formation Continue, le Centre Equestre et l'Elevage du Jambot dont elle a la responsabilité, contribue au développement personnel des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, à l'élévation et l'adaptation de leur niveau de formation et de qualification, ainsi qu'à leur insertion sociale et professionnelle.

Par son objet l'association contribue à l'animation et au développement des territoires, ainsi qu'aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée, dans les domaines liés aux formations qu'elle assure et de coopération internationale.

Pour réaliser son objet, l'association peut également passer contrat ou convention avec des collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme public ou privé concourant même partiellement à son objet.

2) Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

- De gros travaux ont été entrepris cette année et seront opérationnels l'année suivante. Ces travaux concernent l'installation de panneaux photovoltaïques, la construction d'une fumière aux normes et le remplacement du système de chauffage par des pompes à chaleur.
Ces travaux en cours à la date de clôture, s'élèvent à 355 582.95 €, auxquels s'ajoute le versement d'une caution auprès de la caisse des dépôts et consignation de 10 000.00 €
La subvention attendue concernant le système de chauffage est de 149 196 €, dont 22 700 € constatés sur cet exercice.

- L'établissement a de nouveau loué son internat à Marco Polo, à la Toussaint, à Pâques et durant l'été 2025. Le montant total des prestations s'est élevée à 178 252 €.

- L'établissement a fait de nouveau appel au Groupement d'Employeurs "GE CNEAP CVL". Ce groupement a été créé par les 7 établissements agricoles de la région Centre - Val de Loire, dont Saint Cyran du Jambot, afin de pouvoir bénéficier des Fonds Sociaux Européens.
Ces fonds ont pour but de renforcer le suivi des élèves et de prévenir le décrochage scolaire.
Ce dispositif, dénommé "OXYGENE" et exploité depuis février 2023, a pour particularités de pouvoir bénéficier de personnels et de fournitures pédagogiques subventionnées, mais à contrario, nécessite une avance de trésorerie importante (47 438.73 € à la date de clôture).

- Le statut du Chef d'Etablissement a été revu en Septembre 2024, avec, à la clé, une revalorisation du salaire et des avantages accordés à la Direction.
Néanmoins, à la date de clôture des comptes, aucune réflexion n'avait été entamée au sein de l'établissement. sur ce volet.

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2023/2024	2024/2025	Variation	%	Nombre de classes 2024/2025
2	FORMATION ADULTES	5	3	-2	-40,00	0,0
10	FORMATION APPRENTIS	12	27	15	NA	0,0
1	ENSEIGNEMENT	224	199	-25	-11,16	17,0
TOTAL ELEVES		241	229	-12	-4,98	17,0
Demi-pensionnaires		20	18	-2	-10,00	
Pensionnaires		196	176	-20	-10,20	

4) Tableau d'évolution de l'activité en heures / centre de formation :

LIBELLE	2023/2024	2024/2025	Variation	%
BP Bac Pro JEPS	7 609,00	6 600,00	-1 009,00	-13.26
CS	0,00	2 800,00	2 800,00	NA
CAPA Maréchalerie	1 527,00	0,00	-1 527,00	-100.00
Animateur Equitation	0,00	2 940,00	2 940,00	NA
Bac Pro Hippique	2 800,00	5 600,00	2 800,00	+100.00
TOTAL	11 936,00	17 940,00	6 004,00	+50.30

5) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2023/2024	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024/2025	Variation	%
LEAP Saint Cyrant	30,73	29,70	-1,03	-3.35
TOTAL	30,73	29,70	-1,03	-3.35

6) Evolution du parc immobilier

* Surface Totale Développée : 9 163,00 m²

- Surface Pédagogique : 5 339,00 m²
- Surface non Pédagogique : 3 824,00 m²

7) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
Tous bâtiments	Bail emphytéotique -	01/01/1996	30 ans	Loyer pour la totalité des bâtiments : 92.70 €uros

II/ Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2023) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

III/ informations sur le bilan

1) Bilan ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 209,00	0,00	0,00	0,00	1 209,00
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	126 327,08	0,00	0,00	0,00	126 327,08
Constructions	4 641,02	0,00	0,00	0,00	4 641,02
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 033 368,71	11 751,14	5 500,00	0,00	1 039 619,85
Autres immobilisations corporelles	5 538 178,83	9 100,00	17 181,12	0,00	5 530 097,71
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	355 582,95
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	6 703 724,64	20 851,14	22 681,12	0,00	7 057 477,61

Parmi les acquisitions principales :

- Travaux en cours (Pompes à chaleur, fumière, panneaux photovoltaïques) : 355 582.95 €
- Chevaux, nés en 2022 (3) : 9 000.00 €
- Batteur mélangeur : 4 044.00 €

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	358,84	403,00	0,00	0,00	761,84
Agencements et aménagements de terrains	20 444,45	3 460,81	0,00	0,00	23 905,26
Constructions	3 555,82	258,72	0,00	0,00	3 814,54
Installations techniques, matériel et outillage industriels	853 210,57	42 353,65	5 500,00	0,00	890 064,22
Autres immobilisations corporelles	3 343 157,10	188 368,62	17 181,12	0,00	3 514 344,60
TOTAL	4 220 726,78	234 844,80	22 681,12	0,00	4 432 890,46

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2024	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2025
Participations et créances rattachées	1 365,50	50,00	152,50	1 263,00
Prêts et autres immobilisations financières	3 320,00	10 000,00	0,00	13 320,00
TOTAL	4 685,50	10 050,00	152,50	14 583,00

Prêts et autres immobilisations financières : + 10 000.00 €

Cette consigne auprès de la caisse des dépôts et consignations est une garantie financière accordée afin de pouvoir bénéficier d'un contrat d'obligation d'achat à un tarif convenu avec un acheteur obligé (EDF).

d. Les Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures destinées à la vente.

Les stocks sont évalués à la valeur actuelle qui correspond à la valeur d'achat des marchandises.

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Stocks et en-cours	60 905,27	54 960,62	-5 944,65	-9.76

dont stock de trousseaux pour élèves :

dont stock d'aliments pour animaux : 15 338.96

dont stock de chevaux nés en 2024 et 2025 sur l'établissement : 10 500.00 €

dont stock de carburants (GNR, Fioul, gazole) : 9 919.41 €

dont stock de trousseaux : 16 950.00 €

e. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

	MONTANTS				PROVISIONS			
NATURE	2023/2024	2024/2025	Variation	%	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Avances et acomptes versés sur commandes	48 582,32	54 931,10	6 348,78	+13.07	0,00	0,00	0,00	NA
Créances clients, usagers et comptes rattachés	212 906,25	247 837,33	34 931,08	+16.41	57 514,00	60 774,40	3 260,40	+5.67
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Autres créances	12 244,68	36 043,95	23 799,27	NA	8 850,00	8 850,00	0,00	+0.00
TOTAL	273 733,25	338 812,38	65 079,13	+23.77	66 364,00	69 624,40	3 260,40	+4.91

Avances et Acomptes versés sur commandes : 54 931.10 €
dont acomptes versés : 9 870.00 €
dont Avoir à recevoir de la part du Groupement d'employeurs : 45 061.10 €

Créances clients, usagers et comptes rattachés : 247 837.33 €
dont créances familles du lycée à recevoir : 8 210.81 €
dont créances douteuses familles du lycée, dépréciées à 100% : 60 774.40 €
dont Marco Polo, facture de l'été 2025 : 111 607.39 €
dont Solde sur formations en apprentissage (CFA MTA) : 43 096.31 €
dont nuitées et repas facturés au CFA au titre du 1er semestre 2025 : 5 643.00 €

Autres créances : 36 043.95 €
dont Qp à recevoir du forfait principal du Ministère de l'Agriculture : 5 483.00 €
dont Solde à recevoir du Groupement d'employeurs au titre de 2023/2024 : 9 239.13
dont Avance faite pour des achats de trousseaux en 2019, totalement dépréciée : 8 850.00 €
dont frais de résiliation du contrat de location des copieurs pris en charge par le nouveau prestataire : 10 156.00 €
dont remboursement de frais non utilisés par un professeur lors d'un voyage en Italie : 933.45 €

f. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins - values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2023/2024	2024/2025	Variation	%	plus ou moins value latente
Autres valeurs mobilières	1 540 000,00	1 650 000,00	110 000,00	7,14	0,00
Sicav	237,67	237,67	0,00	0,00	0,00
Interets courus s/oblig, bons val. ass.	42 842,72	106 006,17	63 163,45	0,00	0,00
TOTAL	1 583 080,39	1 756 243,84	173 163,45	10,94	0,00

g. Comptes de régularisation Actif

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Charges constatées d'avance	41 035,54	50 605,51	9 569,97	23,32
TOTAL	41 035,54	50 605,51	9 569,97	23,32

dont frais de salons 2025 2026 : 22 927.61 €

dont assurances : 11 052.61 €

dont taxe foncière 2025 : 2 394.66 €

2) Bilan PASSIF :

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Fonds propres sans droit de reprise	99 388,17	0,00	0,00	99 388,17
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	3 079 468,09	75 610,10	0,00	3 155 078,19

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Excédent ou déficit de l'exercice	75 610,10	0,00	152 563,69	-76 953,59
Sous total : Situation nette	3 254 466,36	75 610,10	152 563,69	3 177 512,77
Fonds propres consommables	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	1 081 463,68	22 700,00	79 621,69	1 024 541,99
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4 335 930,04	98 310,10	232 185,38	4 202 054,76

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Subvention acquises au titre de l'exercice 2024/2025 :

Des subventions d'investissements sont assorties d'un droit de reprise en fonction des termes de la convention signée avec l'Etat, les collectivités territoriales ou autres établissements publics.

Le montant de ce droit de reprise au 31/08/2025 est estimé à 703 000 €.

Région, QP de subvention acquise sur les pompes à chaleur : 22 700.00 € (non amortie)

Affectation de résultat 2023/2024 :

L'assemblée générale en date du 21 mars 2025 a approuvé les comptes. Le résultat de 75 610.10 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provision pour départs en retraite	25 758,68	17 547,90	0,00	0,00	0,00	43 306,58
TOTAL	25 758,68	17 547,90	0,00	0,00	0,00	43 306,58

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2025 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Fonds dédiés

Ce sont des rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Projet(s) défini(s)	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Saint MATTHIEU - fonds pour isolation en enro	40 000,00	38 153,43	2 000,00	0,00	36 153,43
TOTAL	40 000,00	38 153,43	2 000,00	0,00	36 153,43

d. Etat des échéances des dettes :

			Variation		Echéance	
	Montant au début d'exercice au 01/09/2024	Montant en fin d'exercice au 31/08/2025	Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligatoire et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	444 488,49	405 316,29	-39 172,20	-8.81	35 577,06	369 739,23
Emprunts et dettes financières	32 083,42	26 250,10	-5 833,32	-18.18	5 833,32	20 416,78
Sous total : dettes financières	476 571,91	431 566,39	-45 005,52	-9.44	41 410,38	390 156,01
Avances et acomptes reçus	36 092,27	33 610,84	-2 481,43	-6.88	33 610,84	0,00
Dettes fournisseurs	142 963,63	174 739,96	31 776,33	+22.23	174 739,96	0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	192 955,43	200 550,18	7 594,75	+3.94	200 550,18	0,00
Dettes sur immobilisations	0,00	27 929,24	27 929,24	NA	27 929,24	0,00
Autres dettes	0,00	1 229,22	1 229,22	NA	1 229,22	0,00
Sous total : autres dettes	372 011,33	438 059,44	66 048,11	+17.75	438 059,44	0,00
TOTAL	848 583,24	869 625,83	21 042,59	+2.48	479 469,82	390 156,01

Avances et acomptes reçus : 33 610.84 €
dont acomptes reçus pour la rentrée 2025 : 30 091.82 €
dont comptes familles créditeurs : 3 519.02 €

Dettes fournisseurs : 174 739.96 €
dont factures à payer : 91 024.45 €
dont factures estimées : 83 715.51 €

Dettes fiscales et sociales : 200 550.18 €
dont Provision pour Jours d'Epargne du Chef d'Etablissement (chargée) : 115 140.10 €
dont Subvention Région pour les pompes à chaleur, QP non utilisée à la date de clôture : 22 058.80 €

e. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Produits constatées d'avance	19 013,40	33 531,82	14 518,42	76,36
TOTAL	19 013,40	33 531,82	14 518,42	76,36

dont Erasmus 2023 Belgique non utilisé : 3 722.72 €
dont formations à effectuer sur 2025/2026 : 18 602.75 €
dont Taxe d'Apprentissage à affecter : 11 206.35 €

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE (n-1) 2024	TAXE (n) 2025
A nouveau 1er septembre (n-1) 2024 :		9 522,32	
Report 1er janvier (n) 2025 :			10 081,54
Taxe Reçue sur l'exercice :	13 183,31	12 058,50	1 124,81
Utilisation d'équipement : (Compte 131810)	7 707,14	7 707,14	
Utilisation de fonctionnement : (Compte 748200)	3 792,14	3 792,14	
<u>Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2024</u> <u>(solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)</u>		10 081,54	
Reliquat au 31 août (n) 2025 : (compte 487810)			11 206,35

IV/ Information sur le compte de résultat

1) Information sur les concours publics et les subventions

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Concours publics et subventions obtenus en cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1 2023/2024	Exercice N 2024/2025
Aides à l'emploi	91 038,00	64 874,00
Aides au développement des compétences	0,00	0,00
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initial	0,00	0,00
Financement des formations par apprentissage	0,00	0,00
Forfaits d'externat	0,00	0,00
dont forfait Etat	0,00	0,00
dont forfait Région	0,00	0,00
dont forfait Département	0,00	0,00
dont forfait Communes et groupements de communes	0,00	0,00
Concours publics affectés à la formation professionnelle conti	0,00	0,00
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	845 756,00	775 069,00
Autres concours publics	0,00	0,00
Sous-total : concours publics	936 794,00	839 943,00
Subventions État	0,00	0,00
Subventions Région	0,00	462,00
Subventions Département	800,00	1 800,00
Subventions Communes et groupements de communes	0,00	100,00
Autres subventions d'exploitation	16 482,37	82 992,42
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	16 171,77	79 200,28
dont autres subventions (à détailler)	0,00	0,00
Report de subventions	0,00	0,00
Sous-total: subventions d'exploitation	17 282,37	85 354,42
TOTAL	954 076,37	925 297,42

2) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :
"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

3) Honoraires du Commissaire aux comptes :

L'établissement ne dépassant pas 2 des 3 seuils n'est pas tenu de présenter cette information .

4) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels	(118 947,83)
- Amortissement des subventions d'investissements :	87 328.83 €
- Ventes de deux chevaux :	18 100.00 €
- Frais de résiliation du bail pris en charge par le nouveau prestataire :	10 156.00 €
- Autres produits exceptionnels divers:	3 363.00 €
Les Charges Exceptionnelles	(11 493,60)
- Frais de résiliation du contrat de location des copieurs :	10 156.00 €
- Atres charges exceptionnelles diverses:	1 337.60 €

> Rapport sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du LEAP SAINT CYRAN relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du LEAP SAINT CYRAN à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe des comptes annuels portant sur les faits marquants de l'exercice et les événements postérieurs à la clôture, qui expose la revalorisation du statut de chef d'établissement qui doit intervenir sur le salaire et les avantages accordés.

IV - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous relevons :

- ✚ La comptabilisation des subventions d'investissements reçues en fonds propres. Nous avons vérifié la conformité de la comptabilisation conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 et n°2018-06.
- ✚ La reconstitution d'une provision pour indemnité de départ à la retraite (Cf. paragraphe Provisions pour risques et charges de l'annexe). Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

VI - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

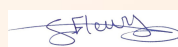
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fondettes,
Le 9 Mars 2026

Pour la S.A.S. RBA
Commissaire aux Comptes

Signé par Sandrine Fleury
Le 9 mars 2026



doc_dzm
tx_xZMgaxArXVw3

Sandrine FLEURY